



# Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée  
6 avril 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Vingt et unième session

New York, 30 mai-2 juin 2023

### Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

#### Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
3. Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau.
4. Rapport établi par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour la vingt et unième session du Comité de haut niveau.
5. Débat thématique sur l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
7. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa vingt et unième session.



## Annotations

1. **Ouverture de la session**
2. **Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud**

L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présentera au Comité un rapport sur les progrès accomplis entre juin 2021 et mars 2023 dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Le rapport est présenté conformément aux décisions 20/1 et 20/2 du Comité de haut niveau et aux recommandations 37 a), b) et c) du Plan d'action de Buenos Aires, telles qu'entérinées par l'Assemblée générale dans sa résolution [33/134](#).

Le rapport, établi par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, sera axé sur les activités menées par des pays en développement ou des pays développés, des organisations internationales, le secteur privé et des entités de la société civile en lien avec les objectifs de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire énoncés dans les cadres mentionnés ci-dessus.

### Documentation

Rapport de l'Administrateur du PNUD sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([SSC/21/1](#)).

3. **Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau**

Conformément à sa décision 20/1, le Comité de haut niveau sera saisi d'un rapport offrant une vue d'ensemble de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire entre juin 2021 et mars 2023. Celui-ci contiendra des informations sur les mesures que les entités des Nations Unies ont prises pour intégrer plus avant l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans leurs orientations et leurs activités relatives aux programmes, en plus de renforcer leurs mécanismes institutionnels concernés. Il mettra également en exergue l'appui que des organismes des Nations Unies ont fourni à des institutions et des réseaux d'États Membres en vue de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de favoriser le renforcement des capacités et le transfert de technologies, tout en levant des fonds et en créant des partenariats à cette fin.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, notamment en ce qui concerne les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour intégrer plus avant l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans leurs orientations, leur financement et leurs activités relatives aux programmes (SSC/21/2).

**4. Rapport établi par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour la vingt et unième session du Comité de haut niveau**

Conformément à sa décision 20/1, le Comité de haut niveau sera saisi du rapport de l'Administrateur du PNUD qui contiendra des informations sur l'appui que le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont fourni aux initiatives interrégionales et sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (SSC/21/1).

**Documentation**

Le rapport de l'Administrateur du PNUD, qui sera examiné au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, comprendra également des informations actualisées sur l'appui que le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont fourni aux initiatives interrégionales pendant la période considérée et sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il contiendra en outre une brève description des dispositions organisationnelles, administratives et financières prises par le PNUD pour soutenir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

**5. Débat thématique sur l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire**

Le thème a été choisi par le Bureau du Comité de haut niveau à l'issue de consultations avec les États Membres.

**6. Adoption du rapport du Groupe de travail****7. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité****8. Questions diverses****9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième et unième session**

## Liste des documents dont le Comité sera saisi à sa vingtième et unième session

- [SSC/21/L.2/Rev.1](#) Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents.
- [SSC/21/L.3/Rev.1](#) Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement relative à l'adoption de l'ordre du jour et à l'organisation des travaux.
- [SSC/21/1](#) Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
- Le rapport contiendra également des informations sur l'appui que le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont fourni aux initiatives interrégionales et sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
- [SSC/21/2](#) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, décrivant les progrès accomplis dans l'application de ladite décision, notamment les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour intégrer plus avant l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans leurs orientations, leur financement et leurs activités liées aux programmes.
-